****

**ABSENTEISME PREMIER DEGRE**

**Fiche signalement - contractualisation avec les familles**

|  |
| --- |
| REGISTRE INSTITUTIONNEL |
| * Rappel ferme de l'obligation scolaire (Code de l’éducation art. L 111-2; L131-1; L131-1-1)
* L'instruction est un droit de l'enfant garanti par l'Etat qui contrôle l'assiduité scolaire.
* Ce caractère obligatoire s'impose inconditionnellement. S'agissant des congés scolaires fixés par un calendrier national, les vacances posées par les parents doivent s'y ordonner et s'y conformer.
* Arguments pédagogiques :
* L'absence nuit à la progressivité des apprentissages, en multipliant les lacunes, les retards d'acquisition, les difficultés scolaires.

L'absence fragilise ou compromet l'intégration de l'élève dans la classe, et la reconnaissance de sa place dans le groupe. |
| REGISTRE SOCIAL |
| **1er degré :** Le Directeur d’Ecole peut solliciter le responsable de pôle du lieu de résidence de l’élève afin, s’il le souhaite, d’inviter l’assistant social de secteur à l’équipe éducative (cf. tableau pôles de développement social) |

**Elève** : ……………………………………………………………………………date de naissance :…………………………………………………………

ECOLE : ……………………………………………………………………………….classe : ……………………………………………………

|  |
| --- |
| *SITUATION FAMILIALE* |
| *Nom, prénom et adresse du père :*  :*Nom, prénom et adresse de la mère :*  :*L’élève vit chez* *[ ]  sa mère* *[ ]  son père [ ]  autre ( à définir) : ……………………………………………………………………………..*  |

**1er entretien (après au moins 4 demi-journées complètes d’absences injustifiées dans un mois)**

Relevé précis du nombre d’absences injustifiées :

Personnes présentes :

Raisons invoquées par la famille pour expliquer les absences :

Relevés de conclusions et propositions faites à la famille :

Date :

Le directeur L’enseignant Les responsables légaux

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**2ème entretien (en cas de persistance de l’absentéisme) :**

Date du 1er signalement à la DSDEN :

Relevé précis du nombre d’absences depuis le 1er signalement :

Personnes présentes :

relevés de conclusions :

Engagement(s) de la famille :

Date :

Le directeur L’enseignant Les responsables légaux

Si l’absentéisme perdure après que la famille ait été reçue à la direction académique, un nouveau signalement devra être fait